



Un pas de plus vers un meilleur accès à la justice grâce au recours à la médiation et à l'arbitrage

Montréal, le 6 février 2023 – L'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) a pris connaissance avec un grand intérêt du dépôt du projet de loi 8 *visant à améliorer l'efficacité et l'accessibilité de la justice, notamment en favorisant la médiation et l'arbitrage et en simplifiant la procédure civile à la Cour du Québec* et des mesures que le ministre de la Justice souhaite mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

L'IMAQ note que les mesures proposées par ce projet de loi visent notamment à accroître l'utilisation et rendre plus accessibles la médiation et l'arbitrage comme processus efficace et rapide pour régler les différends dans les dossiers soumis à la Division des petites créances de la Cour du Québec.

« Nous sommes très heureux de cette initiative qui offrira aux justiciables un éventail encore plus large des processus permettant d'accélérer le règlement de leurs différends par le recours, à toute étape d'un dossier, à des médiateurs et des arbitres accrédités ayant des expertises variées et un profil multidisciplinaire adapté aux besoins des justiciables. », souligne Me Pierre D. Grenier, président de l'IMAQ.

L'IMAQ en bref

Depuis plus de 40 ans, l'IMAQ agit comme leader dans la promotion et le développement de la justice participative à travers les modes de prévention et de règlement des différends au Québec. L'IMAQ est le principal regroupement multidisciplinaire et un organisme accréditeur du ministère de la Justice du Québec pour les médiateurs en matière civile.

Regroupant 525 médiateurs et arbitres accrédités œuvrant dans tous les secteurs d'activité économique et sociale du Québec, l'IMAQ se démarque par le caractère multidisciplinaire de ses membres et la diversité de leurs expertises. Cette richesse se reflète dans les nombreuses initiatives développées avec le soutien de ses partenaires qui, aujourd'hui, continuent de porter ses fruits.

L'IMAQ dispose d'un nouveau répertoire intelligent, performant et innovant (RADAR) facilitant la recherche d'un médiateur ou d'un arbitre de même que des plateformes d'accompagnement facilitant l'accès à la médiation pour les aider les justiciables à régler rapidement leurs différends.

Source : **Myriam Ntashamaje**
Directrice et gestionnaire de projets
Institut de médiation et d'arbitrage du Québec
mntashamaje@imaq.org
514-282-3327 | Sans frais : 1-855-482-3327
www.imaq.org